

Programmation CPER 2021-2027 Bilan 2022

■ Session du 26 mars 2024

■ Avis présenté par M. Antoine CHARLOT, Rapporteur Plan, Schémas.

Entendues les interventions de Mmes Fanny REYRE MENARD (CMAR), Caroline BRYJA (MEDEF), MM. Eric GIRARDEAU (U2P), Vincent PIPAUD (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mmes Marika VIDAILLAC (CRAJEP), Isabelle THOUMIN (CFDT), M. Alexis LAGARDE (UNPI), Mme Marie-Agnès MANDIN (CPME),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures » et de M. Patrice BERTAUD, SGAR adjoint,

97 votants. Adopté par 92 pour, 5 abstentions, 0 contre.

Introduction générale

Le 25 février 2022, l'État et la Région ont officialisé la signature du Contrat de Plan État-Région pour la période 2021-2027, visant à :

- Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale ;
- Accompagner les transitions pour transformer durablement le modèle de développement ;
- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain ;
- Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires.

Ce contrat mobilise – à ce jour - une enveloppe financière de **4,38 milliards d'euros, pour lequel** :

- 976,5 M€ sont issus de l'accord de relance (2020-2022) ;
- Et 1 621,2 M€ proviennent de crédits « valorisés » - qui ont été inscrits dans le CPER pour souligner la cohérence des politiques publiques mais qui relèvent d'autres dispositifs dont les enveloppes sont déjà actées (ex : pacte régional d'investissement dans les compétences, campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes, plan France Très Haut Débit...).

Ainsi, **la part des crédits réellement « contractualisés » s'élève à 1,78 Milliard d'€**, dont près de 734 M€ sont dédiés à la mobilité, 387 M€ à la cohésion territoriale, 255 M€ à la transition écologique et 210 M€ à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Au 31 décembre 2022, près de 360 millions d'euros ont d'ores et déjà été programmés (213,4 M€ pour l'Etat et 146,2 M€ pour la Région). Si ce taux peut apparaître faible au regard des deux années d'exécution du contrat, cela s'explique en grande partie par la signature tardive du protocole d'accord sur le volet « mobilités » (décembre 2023) pour un montant de près de 734 millions d'euros.

Le CESER apprécie la transparence des données sur les crédits effectivement programmés mais souhaiterait également connaître le taux d'avancement des opérations financées, et leurs impacts, pour chacun des volets et par territoire. Il est particulièrement attentif à ce que les projets financés puissent contribuer à l'équilibre et au développement de tous les territoires.

Aussi, les critères d'éligibilité et les modalités de co-financement devront être précisés – comme cela a été fait pour les projets liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette lisibilité permettrait d'éviter le report, l'annulation ou la sous-utilisation de certains financements du CPER, en raison du manque de projets qui y seraient éligibles.

Le CESER souligne également son attachement à la cohérence des financements publics et invite l'État et la Région à mieux coordonner le CPER avec d'autres dispositifs contractuels (Contrats Pays de la Loire 2026, Action Cœur de ville, Petite ville de demain, Contrats de ruralité, de relance et de transition écologique, Contrats d'objectifs territoriaux, Contrats opérationnels de mobilité, Contrats locaux de santé etc.), en lien avec les objectifs de planification territoriale (COP des Pays de la Loire, SRADDET, etc.).

Avis par volets thématiques

Le CESER aurait attendu un point sur la situation au 31 décembre 2023. Il regrette les délais de transmission du bilan, et aimerait pouvoir disposer d'un siège au Comité de suivi et d'évaluation du CPER, ce qui lui aurait permis d'établir un avis plus circonstancié.

Il attire l'attention de l'État et de la Région sur les thématiques suivantes :

1. Accompagner les transitions pour transformer durablement le modèle de développement

1.1. Transition écologique

Gestion des ressources en eau

Sur la thématique de l'eau, le CESER est particulièrement attentif à la poursuite des actions du Plan Eau Régional avec la signature et le financement des nouveaux Contrats Territoriaux pour l'eau (Loir aval, Layon Aubance, Grandlieu, Côte de Jade, Vie-Jaunay et Lay amont) et le partenariat avec les Départements sur la protection des aires de captage d'eau potable.

Il attire par ailleurs l'attention sur la nécessité de renforcer le déploiement des études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) au regard du contexte climatique.

Il insiste enfin sur la question de la consommation et des économies d'eau et souhaite que le CPER aborde la question de la prévention tant en termes de quantité que de qualité de l'eau.

Protection de la biodiversité

Sur la thématique de la biodiversité, si le CPER cible bien les espaces labellisés et protégés, le CESER considère que le maintien de la biodiversité dans l'ensemble des zones géographiques et en particulier dans l'espace rural, doit être pris en compte et accompagné dans le cadre du contrat de plan.

En cela, la préservation et le développement de la trame bocagère constitue un enjeu particulièrement important pour la reconquête de la biodiversité, ce que le CESER a rappelé dans son étude sur l'Arbre.

Santé - Environnement

Le CESER souhaiterait que lors de la revoyure du CPER 2021-2027, une place puisse être accordée aux enjeux de santé- environnement, en lien avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4).

Energie

La programmation des crédits par la Région concernant la rénovation des bâtiments (9,8 M€ sur un total de 24 M€) semble se dérouler à un rythme soutenu par rapport à la durée du CPER. Toutefois, au vu des enjeux en matière d'économie d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique, le caractère suffisant ou non des crédits peut interroger. Les dispositifs et politiques en la matière devront être évalués.

En matière d'énergies renouvelables, 24 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés pour les deux premières années. Le CESER prend acte de ces taux.

1.2. Enseignement supérieur, recherche et innovations

S'agissant de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), le CPER 2021-2027 s'articule autour de deux sous-objectifs :

- D'une part, renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore ;
- D'autre part, investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation.

Comme le CESER l'avait souligné dans le cadre de son avis sur le CPER 2021-2027, la rénovation des bâtiments universitaires et l'acquisition d'équipements scientifiques sont de première importance, pour la qualité d'enseignement des étudiants et des personnels. La modernisation des campus ligériens participe au dynamisme et à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans la mise en œuvre du CPER 2021-2027, le CESER appelle à être vigilant sur la capacité de la Région à abonder le budget des opérations en cas de hausse des coûts de construction dans le contexte inflationniste.

Dans ce même avis, le CESER rappelait que si le CPER est un outil de contractualisation Etat-Région, il est primordial d'y associer l'ensemble des partenaires infra-régionaux afin d'en assurer la bonne exécution sur les territoires, notamment dans le bouclage financier des opérations. Ce point d'attention a été suivi puisque l'année 2022 a été marquée par la mise en signature des 5 conventions départementales d'application du volet ESRI auprès de l'ensemble des co-financeurs.

Aussi, le CESER note positivement cet effort de coordination des principaux co-financeurs le plus en amont possible. Cette étroite coordination est de nature à améliorer l'exécution du CPER et le lancement effectif des opérations contractualisées.

Dans le cadre de ce CPER, la capacité effective des porteurs de projet à assurer la conduite des opérations dans les bonnes conditions et dans les délais du CPER figure au titre des critères de sélection des projets. Les générations précédentes de CPER ont en effet parfois souffert d'une sous exécution liée à des reports/annulations d'opérations. Dans sa phase de lancement, le CPER 2021-2027 semble moins pâtir de ces difficultés sur le volet ESRI.

Enfin, et comme il l'avait déjà souligné dans le cadre de son avis sur le CPER 2021-2027, le CESER tient à saluer l'existence d'un volet transition écologique, numérique et ESS.

1.3. Transition numérique

Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

Malgré le soutien des collectivités au déploiement du numérique, il y avait encore un quart des locaux non desservis par la fibre en zone d'initiative publique fin 2022, sur l'ensemble de la Région. Seules la Mayenne et la Sarthe ont un taux de couverture dépassant 90 % des locaux avec cependant parfois des interrogations sur la qualité des opérations d'installation. Le CESER suivra avec attention le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Il devra être accéléré, tout en veillant à l'efficacité et la fiabilité des installations, ainsi qu'aux conséquences notamment sur les haies.

Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

La Région a mis en place un dispositif pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement tout en réduisant la fracture numérique. Elle remet ainsi chaque année, depuis la rentrée 2021, **un ordinateur aux secondes et 1re année de CAP** dans les établissements relevant de sa compétence. Ce plan de déploiement est prévu sur la mandature actuelle et est soutenu pour les deux premières années par l'Europe via le fonds REACT-UE. Au moment du bilan 2022, deux rentrées avec distribution d'ordinateurs avaient eu lieu. A ce jour, un cycle complet a été réalisé, équipant tous les niveaux du lycée et permettant aux élèves de terminale d'avoir un recul sur l'usage. Le CESER demande à être destinataire de l'évaluation réalisée par la Région sur ce dispositif. Il préconise par ailleurs, comme il l'a déjà fait dans son avis sur le Budget Primitif 2024, que soit réalisée une enquête qualitative auprès des usagers : jeunes en premier lieu, mais aussi familles et enseignants. Cette enquête pourrait inclure les items suivants :

- Usage effectif de l'ordinateur (en aviez-vous déjà un que vous continuez à utiliser ?).
- Adaptation de l'outil aux besoins éducatifs et personnels.
- Regard des familles sur la pertinence de cet équipement individuel, notamment au regard des difficultés de connexion éventuelles aux domiciles.
- Accompagnement des usages : quelle fréquentation des ateliers proposés ? Sont-ils perçus comme utiles ? Correspondent-ils bien aux besoins ?
- En quoi cet outil a-t-il été un soutien pour la scolarité ? pour d'autres aspects du parcours (usage du numérique, etc.) ?

Le CESER note les points positifs de ce dispositif et le fait que la Région veille à ne pas remettre en cause pour autant la qualité de l'équipement collectif des établissements. Ce dispositif soulève aussi des problèmes, notamment d'ordre technique (chargement, prise de courant, etc.). En revanche, le CESER souligne que la Région, soucieuse de l'équilibre outil informatique/outil papier, a fait le choix de ne pas demander au Rectorat que les lycées des Pays de la Loire basculent sur des manuels numériques : le CESER, pour qui le livre doit rester une référence dans l'éducation, salue ce choix et cette décision du Conseil régional.

2. Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain

2.1. Transports – Mobilités

Le CESER n'a pas, à date, le bilan détaillé du CPER 2015 - 2022 concernant le volet « mobilités », ce qui ne lui permet pas de faire une analyse approfondie des lignes non totalement réalisées. Il s'étonne toutefois du taux de programmation relativement faible des crédits de la Région pour les années 2021 et 2022 concernant les opérations ferroviaires (59 %), le Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire (39 %) et le développement de la multimodalité (14 %). L'État est également en retard sur la multimodalité (32 % de taux de programmation). Cette non-réalisation est d'autant plus étonnante qu'il s'agit d'une prorogation du CPER 2015 - 2020, sur des opérations confirmées ou redéfinies pour les deux exercices 2021 et 2022, et donc achevées théoriquement à la fin 2022.

Toutefois, appréciées sur l'ensemble des exercices 2015 - 2022, le CESER note le taux de réalisation des lignes « Transports – Mobilités » à hauteur de 97 %.

3. Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires.

3.1. Santé

Sur les différents axes en matière de santé, le CESER se félicite du déploiement concerté avec l'État - via l'Agence régionale de santé (ARS) - de projets territoriaux, tels que la télémédecine et le soutien aux maisons pluriprofessionnelles de santé.

Concernant la création de places supplémentaires dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et d'aide-soignant (IFAS), le CESER suivra avec attention l'effectivité des formations déployées dans le cadre de son suivi du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028 (SRFSS).

Sur le soutien à l'investissement dans les établissements de santé, le CESER s'interroge sur la pérennité des financements jusqu'à l'échéance du CPER (2027), attendu que les crédits issus du Ségur (48,7 M€ en investissement) ne sont fléchés que jusqu'en 2025.

Sur l'axe santé, le CESER note le fort taux d'engagement, identique à celui de la programmation, de 74,4 % sur les crédits cumulés État-Région.

3.2. Formation, emploi et apprentissage

Les enjeux identifiés par l'Etat et la Région s'articulent autour de 5 axes :

- Encourager **l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines** par les entreprises ;

- **Enrichir l'offre des formations** proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi et aux publics les plus éloignés de l'emploi ; en particulier développer des parcours « sans couture » avant, pendant et après la formation. A ce sujet, le CESER considère que la disparition du « dispositif intégré » et les changements induits par le passage à « 1 emploi = 1 formation » risquent de dégrader la mise en œuvre des parcours sans couture. Par ailleurs, l'accompagnement des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle nécessite un échange continu entre tous les acteurs, en particulier France Travail et les organismes de formation. Cependant, les outils informatiques des uns et des autres n'étant pas utilisés de la même façon, la communication entre acteurs est d'autant plus essentielle.
- Favoriser la connaissance réciproque et **faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés** ;
- **Lever les freins périphériques à l'emploi** : le CESER rappelle que la levée de ces freins est très difficile et nécessite que tous les acteurs y prennent chacun leur part, en particulier au niveau des EPCI.
- Créer les conditions d'une **coopération durable entre les acteurs institutionnels**.

Sur l'ensemble de ces points, le CESER aurait apprécié que le bilan 2022 intègre des éléments plus précis sur les actions prévues dans le CPER qui ont été mises en place concrètement dans la région.

Enfin, il insiste sur le fait que dans toute formation, il est nécessaire de déployer des pédagogies différenciées selon les compétences et les besoins, ainsi qu'une ingénierie de formation spécifique à la formation à distance, valorisant l'accompagnement humain.

3.3. Culture et Patrimoine

Le CESER prend note que les crédits inscrits sont liés à l'avenant dédié à la culture et au patrimoine signé le 31 août 2022. Cela peut expliquer le faible taux d'engagement au 31 décembre 2022 de 1%. De plus, les initiatives dépendent des porteurs de projets sur les territoires. Le CESER suivra avec attention la réalisation des actions inscrites, avant la clause de revoyure de 2025.

3.4. Egalité entre les femmes et les hommes

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes mériterait d'être traitée dans une approche globale irriguant toutes les politiques.

Le CESER note que des actions ont été déployées dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les budgets s'élèvent à 663 k€ pour l'État (26 actions) et 861 k€ pour la Région (27 actions). Un renforcement du soutien de l'État au Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales en Pays de la Loire est également indiqué.

Le CESER regrette que la question de l'égalité professionnelle femmes-hommes reste le « parent pauvre » de ces budgets : 16,8 k€ pour l'État (?) (6 actions) et 38,1 k€ pour la Région

(5 projets). Au-delà des actions inscrites dans le CPER¹, le CESER rappelle qu'une telle démarche passe également par les actions éducatives dans les lycées, l'orientation, la formation, les mobilités et la levée des freins à l'emploi...

Conclusion

Le CESER se félicite du rythme de programmation de certains crédits (Exemple : sur la rénovation énergétique) qui répondent à un besoin des territoires. Toutefois, le CPER étant prévu sur une durée de 7 ans, cela pourrait le cas échéant amener à revoir à la hausse les crédits initialement prévus. Par ailleurs, il serait intéressant de connaître le rythme prévu de consommation des crédits dans un cadre pluriannuel, pour pouvoir évaluer complètement la réalisation effective.

¹ Comme le plan régional pour l'égalité professionnelle (PREP) et le plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) cf. CPER 2021-2027 (page 51) : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/irecontenu/telechargement/93032/595515/file/0_CPER%202021-2027_PDL_sign%C3%A9_25022022-1.pdf

Interventions des organisations

CMAR

Le CPER est un outil majeur pour le développement harmonieux de nos territoires. Celui-ci est un enjeu fort pour la CMAR, car les entreprises artisanales sont présentes dans l'intégralité des communes de la région.

À l'instar du CESER, nous relevons qu'un point de situation à fin 2023 aurait pu permettre une lecture plus fine de l'avancement du CPER.

Concernant le volet « Mobilité » du CPER : mobilité, accessibilité et stationnement sont des éléments majeurs du bon développement et du bon maillage de nos entreprises. Des besoins pour les chefs d'entreprise eux-mêmes, pour leurs salariés, avec une attention toute particulière pour les apprentis dont les besoins sont doubles puisqu'ils doivent à la fois pouvoir se rendre dans leur entreprise et dans leur CFA. Mais il s'agit aussi de nos clients qui font vivre nos entreprises. À l'heure des mutations et des transitions, il convient de réfléchir attentivement et de manière pragmatique, et de veiller à apporter des solutions adaptées.

Ces enjeux sont donc cruciaux. Nous saluons le travail accompli et comptons sur un engagement encore accru sur l'intermodalité qui doit rimer avec simplicité et efficacité, car elle seule peut permettre de répondre aux besoins sur tous les territoires, des besoins qui sont extrêmement hétérogènes.

Concernant le volant numérique du CPER : tout autant que les besoins en mobilité, l'accès au numérique est indispensable pour chacune de nos entreprises artisanales où qu'elles soient sur le territoire. Le déploiement complet de la fibre doit être finalisé avec une attention particulière, apporter de la fiabilité et de la robustesse au réseau dont nous sommes extrêmement dépendants. Il s'agit aussi bien sûr de veiller à ce que le déploiement de la fibre ne se traduise pas par une destruction des haies, dont nous connaissons tous l'utilité écologique.

L'égalité professionnelle femmes/hommes : un sujet sur lequel la CMAR est engagée, figure dans le CPER, nous le saluons. Les engagements dans ce domaine gagneraient à être au niveau des ambitions, notamment celles énoncées dans le PAREF signé en 2023.

Les transitions, qu'elles soient environnementales ou sociétales, représentent des défis qui peuvent fragiliser les entreprises artisanales. Or, ce maillage d'entreprises est essentiel pour la vitalité des territoires et du tissu économique ; il convient de mettre tout en œuvre pour que les transitions soient autant d'opportunités.

La CMAR votera l'avis.

MEDEF

Chaque année, nous le rappelons, le Contrat de Plan État Région des Pays de la Loire est un instrument crucial pour stimuler le développement régional à travers une diversité de domaines prioritaires. Son suivi et son exécution efficace sont essentiels pour garantir la réalisation des objectifs fixés et maximiser son impact sur le territoire ligérien. On ne peut que saluer cet engagement commun de l'État et de la Région de soutenir le développement

économique, social et environnemental de la Région, et ce, à hauteur des 3,4 milliards d'euros mobilisés jusqu'en 2027.

À fin 2022, 54 % des crédits du Contrat ont été engagés, dépassant l'objectif d'avancement théorique ; nous saluons à nouveau la prise en compte du volet « Mobilité » qui faisait défaut, en faisant, comme l'a fait le CESER, un focus sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et au final, la transition écologique.

Ce volet, qui présente une série d'initiatives visant à renforcer l'attractivité des campus, moderniser les infrastructures, promouvoir la recherche et l'innovation, mais aussi favoriser la transformation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche, est en parfaite adéquation avec les préconisations et souhaits du MEDEF pour son territoire. Les investissements prévus pour la rénovation thermique des bâtiments universitaires sont essentiels pour améliorer les conditions d'étude et soutenir l'innovation dans la région. Les efforts sur les infrastructures pour la nouvelle faculté de santé et l'institut de recherche témoignent de cette volonté de renforcer les capacités dans le domaine de la santé, et nous ne pouvons qu'encourager et féliciter ces choix. Les partenariats public-privé et les collaborations entre les acteurs régionaux montrent une approche inclusive et coopérative qui devrait favoriser la réussite de ces initiatives.

Globalement, le bilan du CPER fait apparaître une approche proactive et ambitieuse pour répondre aux défis environnementaux contemporains. Saluons ces initiatives qui contribuent à la promotion d'un développement durable et résilient pour notre Région. Saluons enfin la transparence dans la gestion des ressources financières que nous avons demandée. Le MEDEF croit en une évaluation de l'efficacité et de l'impact de toutes ces mesures en demandant une analyse au fil du temps et un alignement sur les objectifs environnementaux en adéquation avec les besoins spécifiques de la Région.

Merci de votre écoute. Nous voterons.

U2P

L'U2P, Union des Entreprises de Proximité de l'Artisanat et des Professions Libérales, comme elle l'écrit dans le projet d'avis, aurait trouvé intéressant un point sur la situation au 31 décembre 2023.

Au cœur des territoires, les entreprises de proximité relèvent les défis écologiques et numériques et sont force de propositions environnementales et de soutien à la transition numérique comme encourager les travaux d'économie d'énergie, améliorer la gestion de l'eau, accompagner les TPE dans la collecte des déchets et dynamiser par le numérique l'activité des métiers de proximité.

Nos entrepreneurs de proximité considèrent que rien n'est plus important pour la cohésion sociale que d'accompagner les jeunes et de stimuler l'emploi. Cela commence par des décisions simples et concrètes en promouvant l'apprentissage, en facilitant la vie des salariés, en agissant localement pour l'emploi dans les secteurs en tension, en développant l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour ces raisons, l'U2P approuve des remarques formulées dans l'avis : « Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés », « Lever les freins périphériques à l'emploi, la levée de ces freins est très difficile et nécessite que tous les acteurs y prennent chacun leur part, en particulier au niveau des EPCI ».

Enfin, l'U2P considère qu'il est primordial, dans toute formation, de déployer des pédagogies différenciées selon les compétences et les besoins.

Les propositions des entrepreneurs de proximité visent à construire ou maintenir des équilibres cruciaux pour la vitalité du territoire : l'urbanisme, la mobilité et le patrimoine pour faire rayonner le territoire et une offre de services dans le domaine de la santé, du droit et du cadre de vie.

L'U2P votera cet avis.

Organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)

Nous soutiendrons bien sûr cet avis et voulons souligner, pour nous, trois priorités essentielles pour que nous puissions continuer de produire de la valeur et garder un dynamisme fort dans cette région. Il s'agit de la place de l'eau dans ces Contrats, où nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Il faudrait absolument accélérer en renaturant très largement nos campagnes et nos villes, redévelopper la place des zones humides et, bien sûr, avoir une trame paysagère durable pour ce faire.

C'est dans un milieu vivant que nous pourrions continuer nos activités et que nous pourrions adapter la vie de nos concitoyens.

Pour ce faire, il faut accompagner les villes, accompagner l'agriculture et surtout donner à voir sur la durée pour que chacun puisse être sécurisé dans les décisions qu'il prend aujourd'hui.

Bien sûr, nous soutiendrons l'idée d'une mobilité qui aille plus vite, qui se décarbone, et un monde de l'entreprise qui se revoit aujourd'hui et qui s'adapte à plus d'efficacité énergétique.

Merci.

CGT

La CGT remercie Antoine CHARLOT et le Thomas MERLET pour cet avis.

Nous partageons, avec le CESER, le regret de la transmission tardive de ce document, daté si l'on en croit son nom, au 6 septembre 2023. Cela nous conduit à analyser des résultats d'exécution datant d'un an et trois mois. Alors que les outils informatiques devraient permettre une transmission en temps réel des données et d'éviter des ressaisies de chiffres, nous nous interrogeons sur le délai de finalisation de ce bilan des opérations qui date du 31 décembre 2022.

C'est donc avec un arrière-goût de réchauffé que nous le regardons, en constatant, comme le CESER, un manque de précision sur la réalisation de certaines lignes.

Nous regrettons très fortement la non-transmission au CESER du document concernant le bilan de l'exécution du volet « Mobilité multimodale », qui ne nous a pas permis de réaliser notre travail d'analyse et de propositions dans des conditions correctes. S'agit-il d'un oubli ? D'une volonté de ne pas transmettre tous les documents ? Nous rappelons que le CESER n'est pas une quelconque assemblée, mais la seconde Chambre de la Région, et que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication par la Région des documents dont il aura à débattre.

Au vu des documents qu'il a eus à sa disposition, le CESER s'est interrogé sur les taux de programmation relatifs aux lignes sur les mobilités ; nous partageons cette interrogation.

Au stade de la photographie donnée par les documents qui nous ont été transmis, c'est-à-dire au 31 décembre 2022, il est difficile de se prononcer sur l'avancement réel des investissements prévus, ni sur le fait qu'ils seront menés effectivement à bien in fine. Le CESER se contente donc d'afficher quelques points de vigilance et des pistes pour les prochains avenants du CPER, s'appuyant en grande partie sur des propositions qu'il avait déjà émises précédemment.

Nous appuyons, pour l'essentiel, ces commentaires et propositions. Nous ne referons pas les commentaires que nous avons faits lors de l'adoption du CPER. Nous nous contenterons de rappeler que le développement du territoire passe par un investissement de l'État et des collectivités, notamment via l'outil que constitue le CPER, ainsi que par des moyens de fonctionnement adéquats. Cela renvoie à la nécessité, pour l'État, comme pour les collectivités, de sortir des logiques de diminution par principe de l'endettement.

Au vu de ces commentaires, nous voterons l'avis du CESER.

CRAJEP

Budget

Tel que dit dans l'avis du CESER, le CRAJEP aurait souhaité avoir une vision des dépenses à fin 2023 ainsi, pourquoi pas, qu'une projection à 2027.

Formation

Le CRAJEP rappelle que le secteur de la formation ne va pas très bien. Les différents acteurs et actrices peuvent exprimer une lassitude et des inquiétudes. Le secteur vit un rythme effréné de réformes : réforme nationale avec la création de France Compétences, les réformes de l'apprentissage avec des réajustements annuels, le nouveau marché Région pour l'année 2023, mais avec de nouvelles règles dès 2024 et le dispositif « 1 emploi = 1 formation ». Nous faisons face à des annonces de baisses au niveau du Conseil Régional et de l'État (cf. annonce de M. Bruno LE MAIRE sur les économies de 10 milliards d'euros pour 2024 et 20 milliards d'euros pour 2025). Ces réformes permanentes et les baisses de moyens ne permettent pas de consolider un secteur qui est nécessaire à toutes nos activités économiques.

Transition numérique

Aujourd'hui, l'État, certaines administrations (par exemple le rectorat) et des collectivités commencent à utiliser les logiciels libres pour des raisons politiques, mais aussi de sécurité et financières. Nous souhaiterions une étude sur le sujet pour voir comment la Région pourrait s'engager dans une transition vers le Libre et de quelle manière les ordinateurs des classes de seconde et CAP pourraient utiliser des logiciels libres. (Pour information, cela pourrait représenter une économie de près de 100 euros par ordinateur).

Cela étant dit, le CRAJEP votera l'avis du CESER. Merci.

CFDT

Ce bilan 2022 du Contrat de Plan État-Région donne une vision d'ensemble des actions engagées à ce titre à travers les quatre volets thématiques (économie, transitions, infrastructures/ mobilités et cohésion sociale et territoriale). La CFDT remercie Antoine [CHARLOT] et salue son travail d'analyse.

La CFDT soutient la demande faite par le CESER de disposer d'un siège au Comité de suivi et d'évaluation du CPER. Disposant d'une vision plus fine des indicateurs de suivi, cela permettrait effectivement d'établir un avis plus circonstancié.

Dans son avis de décembre 2021 sur le CPER 2021-2027, la CFDT rappelait la nécessité de donner sa place à l'humain. Dans cette logique, nous relevons les points suivants :

- La place à accorder aux enjeux de santé et environnement.
- L'importance de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le CPER ne nous donne pas d'éléments précis sur cette question qui fait l'objet de beaucoup d'échanges et d'incertitudes dans le cadre de la réforme France Travail. La CFDT rappelle qu'elle est dans une logique d'accompagnement des plus fragiles et juge dangereuse et inefficace toute démarche punitive.
- Formation : comme pointé par le CESER, la disparition du « dispositif intégré » et les changements induits par le passage à « 1 emploi = 1 formation » risquent de dégrader la mise en œuvre des « parcours sans couture ». Quel est le suivi prévu, et avec quels indicateurs, pour évaluer les conséquences de ces décisions ?

Globalement, la CFDT pense qu'il faut plus développer des projets concernant l'humain – projets, certes, moins visibles et demandant plus d'énergie politique, car la vitalité d'un territoire se construit aussi avec le lien social et pas seulement avec des infrastructures.

Comme souligné dans l'avis, « la question de l'égalité entre les femmes et les hommes mériterait d'être traitée dans une approche globale irriguant toutes les politiques ». Mieux, elle devrait être traitée de façon beaucoup plus systémique et systématique. La CFDT s'associe d'ailleurs aux regrets exprimés par le CESER quant à la faiblesse des moyens affectés à la question de l'égalité professionnelle femmes/hommes, « parent pauvre » de ces budgets (16 800 euros pour l'État et 38 100 euros pour la Région !).

La CFDT votera l'avis.

Union Nationale pour la Propriété Immobilière des Pays de la Loire

Pour l'UNPI, l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers, je rappelle en préambule que nous représentons deux tiers des ménages français qui sont propriétaires.

Le développement économique de la Région passe également par la mobilité et un toit pour tous. Une vraie politique du logement est indispensable et d'ores et déjà, il nous faudra au moins quatre ou cinq années au mieux pour redresser la barre.

Concernant la transition énergétique des logements : un manque de moyens constant et un manque de confiance des propriétaires ne nous permettront pas d'obtenir le rythme nécessaire pour obtenir les objectifs de la loi Climat et Résilience.

CPME

Le CPER : une opportunité pour notre Région et nos 5 départements.

Cette signature entre l'État et la Région officialise le co-financement d'actions d'ampleur nécessaire pour le développement et le bien-vivre sur notre territoire ligérien. Que ce soit par le volet 1 sur la relance après la crise sanitaire de 2021, ou la mise en place des trois autres volets thématiques, l'enjeu est important pour notre économie ligérienne.

Que l'on parle de transition numérique, écologique, productive, de transport et de mobilité, de développement des territoires, d'enseignement, de formation, de santé, de sport et de culture, toutes ces actions favorisent, entre autres, dans le domaine économique, l'implantation ou l'extension d'entreprises, mais surtout attirent une nouvelle population qui choisit notre région pour venir y vivre et travailler.

La CPME est bien sûr très intéressée par le volet 4 sur l'emploi, la formation et l'apprentissage, et en particulier concernant le public éloigné de l'emploi.

Depuis de nombreuses années, la CPME agit sur ce volet « Emploi » :

- Par la mise en place d'une action soutenue par les Départements, pour les bénéficiaires du RSA avec les tremplins de l'emploi,
- Par notre implication dans le dispositif national « Les entreprises s'engagent » qui permet une interaction entre les chefs d'entreprise, les institutions publiques et les demandeurs d'emploi,
- En suscitant auprès de nos adhérents l'accueil de stagiaires.

Avec nos matinales Handicap, nous sensibilisons l'emploi des travailleurs en situation de handicap auprès de futurs employeurs.

Je n'oublierai pas la question sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui ne devrait pas être un sujet, mais qui, hélas, est une réalité quotidienne. La CPME a mis en place une action « Cheffe d'entreprise », qui met en valeur l'entrepreneuriat au féminin, avec des visites d'entreprise, des témoignages, mais également des conseils pour les femmes voulant franchir le pas en créant ou reprenant une entreprise.

Nous ne pouvons donc qu'être sensibles aux actions déployées par la Région dans le cadre du CPER, et en saluer les initiatives.

LA CPME est à la disposition de la Région pour être un interlocuteur et un acteur dans ces différentes expérimentations ou dispositifs mis en place par la commission présidée par André MARTIN.

La CPME votera cet avis.